



Recours tiers digne de confiance

Par **loukya**, le **03/03/2010 à 18:54**

Bonjour je viens vous expliquer mon probleme car je ne sais plus comment faire,...je suis tiers digne de confiance depuis 1997 de deux adolescents,je n'est aucun lien du sang avec eux,j'ai une partie des droits parentaux qui concerne les papiers administratif et medicaux,j'habitais dans la marne 51 et depuis 2 ans j'ai emménager dans l'aube 10,au niveau du prix entretien TDC rien a voir l'aube n'est pas genereux j'ai 11.59€/jour,...dans la marne j'avais une somme versé pour la rentrée scolaire contre un certificatr de scolarité et en, decembre un versement de prime de noel.. a ce jour depuis presque 2 ans je ne touche ni l'un ni l'autre,pourquoi je ne sais pas je n'arrive pas a avoir de reponse,

De plus le juge a fixer une contribution parentale de 30€/mois et par enfants,a ME verser mensuellement par chacun des 2 parents..hors a ce jour ils ne m'ont jamais rien versé..le juge me répond que je doit faire reclamation au tresor public.. mais comment sa,pourriez vous m'aidez svp ?

ps:ceci est depuis aout 2008 car auparavent le juge de la marne(51) disais que ces sommes a versé par les parents serais pour le tresor public...est ce que cette argent aurais du m'etre versé depuis le début?..la greffiere me dit qu'avant c'etais au tresor public d'encaisser les parents et de me reversé apres..je ne comprend plus rien..c'est vraiment compliquer d'etre TDC..faut se battre et montrer patte blanche pour tout,et depuis 2 mois j'attend une attestation du juge detailliant mes droits ,cela juste pour effectué des cartes d'identité des ados ...galère sur galère,si vous etes dans le meme cas que moi avec des enfants a charge sans lien du sang,sa me ferait plaisir d'en parler car je ne connait personne TDC